



EVEILS
Ecole de Voile de Fort Mahon Plage
FICHE D'INSCRIPTION LONGE CÔTE

Nom :
Prénom :
Date de naissance :
Adresse :
Code postal:
Ville:
n°mobile :
Email:
Adresse vacances:.....
.....

Personnes à prévenir en cas d'accident :
Nom :
Prénom:
n° mobile :
n°fixe:

Pour les mineurs :
*Autorise le mineur à quitter seul le centre
nautique sous ma seule responsabilité*
Oui Non

AUTORISATION DES PARENTS OU TUTEURS (16 ans MINIMUM)

Je soussigné (e), père, mère ou représentant légal de déclare autoriser l'enfant mineur à pratiquer les activités nautiques organisées par l'école de voile. J'autorise d'autre part, à faire sur lui toutes interventions et soins médicaux qui apparaissent nécessaires y compris son transport dans un établissement hospitalier.

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

J'atteste également que :

- je suis apte à nager au moins 25m ou être titulaire d'une attestation d'aisance aquatique.
- Aucunes contre-indications médicales ne s'opposent à la pratique de l'activité. Un certificat médical est néanmoins souhaitable. Il sera exigé pour une inscription annuelle.
- Avoir été informé(e) sur les conditions d'assurance et les garanties complémentaires
- Le stagiaire ou le tuteur légal autorise l'école de voile à utiliser gratuitement sur tous les supports, les images qui pourraient être faites durant l'activité ainsi que le traitement des données (RGPD). Sinon cocher la case

Date :
Signature

Je m'engage à respecter et me conformer aux règles et consignes de sécurité d'Eveils (affichage réglementaire à l'accueil). Ainsi qu'à celles du directeur de sorties sous peine d'exclusion de la sortie.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1. Nos tarifs : le prix de l'activité est de 17€ la 1^{ère} séance, 12€ les suivantes et 135€ pour l'année par personne + Licence IRA en cours. L'adhésion au club est comprise. La licence à la FF Randonnée s'ajoute au tarif annuel. Son montant pour la saison 2020/2021 est 28 € pour la licence IRA. Voir le site de FF Randonnée pour tout détail <https://www.ffrandonnee.fr/20/la-licence.aspx>
2. Assurance : tous les participants à l'activité sont assurés par le contrat adossé à la licence délivrée par la FF Randonnée. Cette assurance Responsabilité Civile prévoit une garantie-dommages jusqu'à hauteur de la somme de 15000000 €, toutefois, chacun peut contracter une assurance supplémentaire à la seule responsabilité civile couverte par l'établissement.
3. Annulation : le directeur de sortie en charge de la séance en concertation avec le responsable de structure décide ou non de l'annulation partielle ou totale de la séance. Les sommes dues étant partiellement ou totalement remboursées.
4. Vol, bris ou perte de matériel personnel : l'EVEILS décline toutes responsabilités en cas de bris, perte ou vol de matériel personnel (bijoux, montre, lunettes, lentilles, appareil photo, téléphone, jeux électroniques...).



En raison de la crise sanitaire COVID-19, l'inscription à nos activités est soumise à la signature d'un engagement préalable des pratiquants.

- J'atteste par la présente avoir été informé(e) par la structure des risques liés au COVID 19 et des consignes de protection obligatoires à respecter pour freiner sa diffusion ;
- Je reconnais que malgré la mise en œuvre de ces moyens de protection, la structure ne peut me garantir une protection totale contre une exposition et/ou une contamination par le Covid-19 ;
- Je m'engage à prendre toutes les précautions nécessaires à la protection de ma santé et de celle des autres personnes présentes dans la structure, notamment en respectant les gestes barrières ci-après rappelés ci-dessous ;
- Je m'engage à respecter les mesures de protection édictées par le gouvernement et en particulier celles relevant du ministère des sports ;
- Je m'engage également à respecter les modalités mise en place par la structure pour organiser son activité au cours de la crise sanitaire actuelle.

Nom et prénom :

Pour les mineurs, Nom et Prénom du responsable légal :

Date :

Signature du titulaire (ou du responsable légal pour les mineurs) :



Porter un masque
quand la distance d'1,5m
ne peut pas être respectée



Saluer
sans serrer la main
et arrêter les embrassades



Se laver régulièrement
les mains ou utiliser une
solution hydro-alcoolique



Respecter une distance
d'au moins 1,5 mètre
avec les autres



Tousser ou éternuer
dans son coude
ou dans un mouchoir